

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel règlementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

FINANCIERE DU DAUPHINE

Nicolas PATUREL : Gérant de l'Entreprise, 18 ans d'expérience dans la gestion de patrimoine, Titulaire du Master (diplôme de 3^{ème} cycle) en Ingénierie Patrimoniale, spécialisé dans les problématiques des chefs d'entreprise et des professions libérales.

SARL au capital de 15 000 €
RCS de LYON 790 809 941- Code NAF : 7022Z
Bureau : 09 83 01 06 44
✉ : np@financieredauphine.fr
Site : www.financieredauphine.fr

Siège Administratif : 3 Boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble

Siège Social : 69 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Le cabinet **FINANCIERE DU DAUPHINE** est immatriculé au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation 13008455 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités règlementées suivantes :

- ↳ **Conseiller en Investissement Financier (CIF)**, proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers sous le n°E003643 (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02, adresse internet : www.amf-france.org
- ↳ **Intermédiaire en Assurance (IAS)** en qualité de Courtier en assurance. Positionné dans la catégorie B selon l'article L.520.1 II 1^{er}, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- ↳ **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)** référencé sous le n°13008455 depuis le 20/09/2013, référencé en catégorie courtier auprès du Crédit Mutuel, Crédit Foncier, GE Money Bank, Société Générale.
- ↳ **Agent immobilier** titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce numéro 133685, délivrée par la Préfecture du Rhône. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.
- ↳ **Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (MIOBSP)** démarchant notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : Cardif, ODDO, Skandia, Swisslife, Générali, CALAO Finance, Finaveo et associés, FIDUCIAL, NAMI-AEW Europe, PERIAL, SOFIDY, PAREF, NOVAXIA, AGEAS.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR – adresse courrier : 61 rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09. Site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

FINANCIERE DU DAUPHINE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Assurance et Garantie Financière RCP N°70029 – CGPA 125 rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS cedex 16, pour les montants suivants :

Mentions Légales relatives à l'exercice des différentes activités de la sarl FINANCIERE DU DAUPHINE :

Siège Social : 69 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Siège Administratif : 3 Boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble.
Sarl au capital de 15 000 € - RCS LYON 790 809 941 - SIRET 790 809 941 00020 -APE 7022Z - Conseil en Investissement Financier – Courtier en assurance – Activité IOBSP – Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°133685 délivrée par la Préfecture du Rhône - RCP et garantie financière délivrée par CGPA 125rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS cedex 16 – Membre de l'ANACOFI N°E003643 – Immatriculation ORIAS N°13008455 www.orias.fr - Aucun encaissement de fonds –

- 2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance pour l'activité d'Intermédiaire en assurances, 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance pour les activités IOBSP, démarchage bancaire ou financier, CIF, Intermédiaire en transactions immobilières. 50 000 € par sinistre et par année d'assurance pour l'activité Compétence Juridique Appropriée, 150 000 € par sinistre et par année d'assurance pour l'activité Conseil en Gestion de Patrimoine.

FINANCIERE DU DAUPHINE s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

2

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ET ÉTABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode rémunération |
|-----------------------|-------------------------|---|-------------------|
| GENERALI | Assurance | Intermédiation | Commission |
| APICIL LIFE | Assurance | Intermédiation | Commission |
| AXA-THEMA VIE | Assurance | Intermédiation | Commission |
| CARDIF | Assurance | Intermédiation | Commission |
| APICIL INVEST | Assurance – Dépositaire | Intermédiation | Commission |
| AGEAS | Assurance | Intermédiation | Commission |
| CREDIT FONCIER | Banque | Mandat d'intermédiaire en opération de banque | Commission |

La liste des autres compagnies et autres établissements avec lesquels le cabinet **FINANCIERE DU DAUPHINE** a un accord sera communiqué sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Honoraires de conseils et de suivi :

- ↳ Tarif Horaire de base : 167 € H.T soit 200 € TTC
- ↳ Bilan Patrimonial : 1 500 € TTC
- ↳ Conseils liés à une rubrique Patrimoniale spécifique sur une base de 200 € TTC / heure

Commissions d'intermédiation sur placement :

- ↳ Frais d'entrée 3 %
- ↳ Autres versements Programmés : 4,5 %

Les honoraires relatifs à l'audit patrimonial peuvent être déductibles des frais d'entrée lorsque le client s'engage à confier au Cabinet la gestion de tout ou partie de ses actifs financiers.

Pour tout acte d'intermédiation, votre conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci.

Le détail de la rémunération de votre conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu en vous adressant à la société qui autorise la commercialisation par votre conseiller de ses produits.

Votre conseiller s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Les honoraires facturés et commissions prélevées, dans le cadre de la mission proposée, seront définitivement validés dans la lettre de mission qui vous sera remise.

Mentions Légales relatives à l'exercice des différentes activités de la sarl FINANCIERE DU DAUPHINE :

Siège Social : 69 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Siège Administratif : 3 Boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble.
Sarl au capital de 15 000 € - RCS LYON 790 809 941 - SIRET 790 809 941 00020 -APE 7022Z - Conseil en Investissement Financier – Courtier en assurance – Activité IOBSP – Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°133685 délivrée par la Préfecture du Rhône - RCP et garantie financière délivrée par CGPA 125rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS cedex 16 – Membre de l'ANACOFI N°E003643 – Immatriculation ORIAS N°13008455 www.orias.fr - Aucun encaissement de fonds –

Le Cabinet **FINANCIERE DU DAUPHINE** ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Notre mission :

- ↳ Vous définir la situation existante d'un point de vue, économique, civil, fiscal, votre exposition aux risques.
- ↳ Vous proposer les améliorations possibles et les modalités de mise en œuvre.
- ↳ Vous accompagner auprès de vos conseils (Notaire, Expert Comptable...)

Domaines :

Placements financiers- Assurance Vie - Immobilier - Prévoyance Retraite - Fiscalité du particulier - Prêts immobiliers

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (ARTICLE 325-12-1 DU RGAMF ET INSTRUCTION AMF N°2012-07 DU 13/07/12-MAJ 24/04/13, 20/11/13 ET 17/10/2014

Pour toute réclamation, le Cabinet **FINANCIERE DU DAUPHINE** devra être contacté uniquement selon les modalités suivantes :

Par courrier : **FINANCIERE DU DAUPHINE** 3 Boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble

ou par mail : np@financieredauphine.fr

Le Cabinet **FINANCIERE DU DAUPHINE** s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ↳ 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- ↳ 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si vous souhaitez saisir un dispositif de médiation indépendant de celui du Cabinet **FINANCIERE DU DAUPHINE**, vous pouvez écrire auprès des médiateurs de la consommation, de l'Anacofi ou de l'AMF :

| | | |
|---|---------------------|---|
| Médiateur compétent litiges avec une entreprise | | Médiateur de l'Anacofi – 92 rue d'Amsterdam – 75009 Paris |
| Médiateur compétents litiges avec un consommateur | CIF | Mme Marielle Cohen-Branche-Médiateur de l'AMF-Autorité des Marchés Financiers-17, place de la Bourse-75082 Paris cedex 02 site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html |
| | Assurance | La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09 – Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur |
| | IOBSP et IMMOBILIER | Médiation de la consommation-ANM Conso-62 rue Tiquetonne-75002 Paris-Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo |

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) dans le cadre de ses missions de contrôle.

| | |
|--------------|---|
| Je soussigné | déclare avoir reçu et pris connaissance du présent document |
| Fait à | le |

Mentions Légales relatives à l'exercice des différentes activités de la sarl FINANCIERE DU DAUPHINE :

Siège Social : 69 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Siège Administratif : 3 Boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble.
 Sarl au capital de 15 000 € - RCS LYON 790 809 941 - SIRET 790 809 941 00020 -APE 7022Z - Conseil en Investissement Financier – Courtier en assurance – Activité IOBSP – Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°133685 délivrée par la Préfecture du Rhône - RCP et garantie financière délivrée par CGPA 125rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS cedex 16 – Membre de l'ANACOFI N°E003643 – Immatriculation ORIAS N°13008455 www.orias.fr - Aucun encaissement de fonds –